

**Délégation d'attributions à M. le Maire
Compte rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 51), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane (jusqu'à la question n°45), Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°31), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°65), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle à Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Sébastien Jumel, Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par délibérations des 4 avril 2008 - 3 février et 14 mai 2009, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

→ Exploitation du bar-restaurant du centre Jean Renoir – prise en compte du nouveau statut juridique – (Société transformée en SARL) et de la nouvelle dénomination « Quai Ouest »,

→ Convention de mise à disposition gratuite de locaux au Pôle de services La Fontaine au profit de l'association « Aventures » - période : tous les mercredis matin, du 1^{er} octobre 2009 au 30 juin 2010,

→ Convention de mise à disposition de la salle annexe de la mairie de Dieppe à la Caisse d'Assurance Maladie des Industries Electrique et gazière – période : à compter du mois de novembre 2009, à raison de 2 jours par mois, pour une durée d'un an, tacitement reconductible chaque année pour une durée totale de 3 ans – Cette mise à disposition est consentie aux tarifs en vigueur votés par délibération,

→ Fourniture d'abonnements de périodiques français et langue anglaise – avenant n°1 au marché n°08.315 – modification des conditions de paiement de la SAS EBSCO Informations Services – paiement des abonnements effectué annuellement terme à échoir,

→ Contrat de maintenance de la presse offset – service communication – avenant n°2 au contrat n°03.241 – dissolution de la Société Mag Graphic au profit de la Sas Pitney Bowes – acceptation de la reprise par cette société du contrat de maintenance,

→ Acquisition de papier – service communication – service reprographie – avenant n°1 au marché n° 08.293 – Titulaire : Société INAPA France SAS - objet : reconduction du marché pour une période de 12 mois à dater du 1^{er} janvier 2010,

→ Acquisition de livres classiques, de bibliothèque et documentations annexes – avenant n° 2 portant reconduction du marché n° 07.390 pour une seconde période de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2010 – Titulaire : Librairie des Ecoles et Janvier – montant minimum 15 000 € HT et montant maximum 30 000 € HT – conditions financières pour l'année 2010 : remise de 25 % sur les manuels scolaires, remise de 9 % sur le parascolaire et livres de bibliothèque, prix net sur la documentation annexe,

→ Distribution du « Journal de bord », « Dieppe, Mode d'emploi » et autres publications municipales – Avenant n° 1 portant renouvellement du marché n° 08.329 pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2010 – Titulaire : Société Sonodi – Les conditions financières sont inchangées.

- ➔ Impression du « Journal de la démocratie locale et citoyenneté » - avenant n°1 portant reconduction du marché n°08.342 pour une période de 12 mois à compter du 7 janvier 2010 et actant du changement de dénomination sociale de l'imprimerie Lecerf Rouen au profit de la Société Normande d'Arts Graphiques – Les conditions financières sont inchangées,

- ➔ Convention de location à titre temporaire d'un « abri 76 » - 14 bis, chemin des Vertus à Dieppe - Titulaire : Sodineuf Habitat Normand – Durée : prolongation du 14 mars 2009 au 8 juillet 2009,

- ➔ Contrat de prestation de services dans le cadre des actions du Projet Educatif Local – animation d'ateliers contes à la maison de quartier du Pollet - Titulaire : « Anim'Arts » – Durée : du 9 novembre 2009 au 3 février 2010 – Coût : 1 155 € TTC,

- ➔ Mission d'assistance à la réorganisation des services : définition des missions des services et déclinaison au niveau des profils de poste – Titulaire : Ineum Consulting – Durée : à compter de la date de notification jusqu'au 31 janvier 2010 – Coût : 41 800 € HT,

- ➔ Contrat de prestation artistique - spectacle Plein Air dans le cadre de la foire aux harengs – Concert « Marée de Paradis » samedi 14 novembre 2009 – Titulaire : Société H.C.M. « Hello Charly Man » - Coût : 1 200 € TTC,

- ➔ Etude du quotient familial et de la tarification des services municipaux – Avenant n° 1 au marché n° 09.110 – autorisation du paiement des honoraires en plusieurs fois – Titulaire : Société Territoires et Conseil,

- ➔ Attribution d'un logement au 24 rue A. Legros – Ecole Broglie – Dieppe – Convention d'occupation à titre précaire et révocable – Bénéficiaire : Mme Marie-Josée Gobourg – Durée : à compter du 1^{er} novembre 2009 – Loyer mensuel : 340 €,

- ➔ Nettoyage de la vitrerie – avenant n°2 portant reconduction du marché n° 08.028 pour une seconde période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2010 – montant minimum annuel 10 000 € HT et montant maximum annuel 17 000 € HT – Titulaire : SARL ANP Industrie Services,

- ➔ Contrat de prestation artistique dans le cadre de la foire aux harengs - spectacle plein air – concert « Babord Amures » le dimanche 15 novembre 2009 Place du Moulin à Vent- Titulaire : Société Babord Amures – Coût : 1 200 € TTC,

- ➔ Convention d'occupation immeuble Place Louis Vitet – Bénéficiaire : Union locale CGT - Durée : 1 an renouvelable tacitement par période identique,

- ➔ Convention d'occupation immeuble Place Louis Vitet – Bénéficiaire : Union Interprofessionnel des syndicats C.F.D.T - Durée : 1 an renouvelable tacitement par période identique,
- ➔ Convention d'occupation immeuble Place Louis Vitet – Bénéficiaire : Union locale des syndicats Force Ouvrière - Durée : 1 an renouvelable tacitement par période identique,
- ➔ Location-entretien d'un photocopieur couleur –Titulaire : Sa Ricoh France –Rectification d'une erreur matérielle sur le coût de location de la carte Script – Coût de location trimestriel porté à 421,48 € HT,
- ➔ Réaménagement d'une salle d'archives au sous-sol de la Ville de Dieppe – Bénéficiaire : Société Bruynzeel Rangements – Coût : 22 806 € HT,
- ➔ Concession d'un logement par nécessité absolue de service – Groupe scolaire Ferry/Feldman – avenue Jean Jaurès à Dieppe - Bénéficiaire : M. Jean-Paul Debonne – Période : à compter du 31 août 2009 – Cette concession comporte la gratuité de la prestation du logement nu, la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage et de téléphone,
- ➔ Convention d'occupation précaire entre la Ville de Dieppe et la Semad pour l'hébergement du service « Démocratie locale » – 5 bis, rue du Mortier d'Or à Dieppe – Période : à compter du 12 juillet 2009 – Loyer mensuel d'un montant de 500 €,
- ➔ Assurances « flotte automobile et risques annexes » - avenant n°1 au contrat n° 07.386 – réactualisation de la prime prévisionnelle pour l'année 2009 et régularisation 2008 liée à l'évolution du parc automobile - Titulaire : Cabinet d'assurances SMACL – Prime de régularisation 2008 : 1 734,62 € TTC – Prime prévisionnelle 2009 : 28 802,45 € TTC,
- ➔ Contrat pour la réalisation d'un outil de prévention sur les conduites à risques et la délinquance – Titulaire : Nicolas Stérin – Coût : 1 836 € TTC,
- ➔ Logiciel de traitement des données fiscales – assistance et mise en place informatique – renouvellement de la convention n° 07.379 pour l'année 2010 – Titulaire : Société 4IT France – Durée : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2010 – coût : 1 500 € HT,
- ➔ Acquisition d'un véhicule châssis double cabine avec plateau ridelles – Titulaire : Société Sodica – Coût : 32 670 € HT,
- ➔ Contrat de location et de maintenance de colonnes réservées à l'affichage culturel – avenant n°3 au marché n° 94.260 qui a pour objet de substituer l'indice « produits pétroliers raffinés tous usages y compris TIPP » à l'indice des produits pétroliers NAP 05.31 - Titulaire : Société JC Decaux Mobilier Urbain,

➔ Renouvellement du contrat d'assistance et de maintenance – Logiciel ATAL II- marché n° 08.260 – Titulaire : Société Aductis – Reconduction conclue pour une période d'1 an à compter du 1er janvier 2010 – Montant annuel de la prestation : 2 994,64 € HT.

☞ **Le Conseil Municipal a pris acte de ce porter à connaissance.**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.